

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 9 décembre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.

En exercice : 11
Présents : 6
Excusés : 1
Absents : 4
Votants : 7

Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALLIS
02/12/2025
Absents : Marie-José LIGOUZAT, Jacky MARIN-LAMELET, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n° 2025-D54 - Station de Cohennoz - Convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz – Saison d'hiver 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que les missions de secours sont assurées sur le domaine skiable de Cohennoz par le service des pistes de la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz, article 3 des statuts.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparaît nécessaire de conventionner avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable de Cohennoz à passer avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz pour la saison d'hiver 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (7 voix pour) :

- ↳ **Approuve** la convention à intervenir avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz concernant la distribution des secours sur le domaine skiable de Cohennoz pour la saison d'hiver 2025-2026.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20251209-2025-D54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

